

Les enjeux de l'EAC : des origines à l'ancrage territorial de nos jours

16 octobre 2024

Comment l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) s'est-elle construite au fil du temps ? Avec quels effets sur les bénéficiaires ? Quels sont les enjeux qui la traversent aujourd'hui ? Marie-Christine Bordeaux travaille sur ces questions depuis plus de vingt ans. Professeure des universités de Grenoble-Alpes et membre du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, elle a partagé le fruit de ses recherches lors d'une conférence.

En 1968, le colloque national d'Amiens « Pour une école nouvelle » pose les bases des futures politiques publiques éducatives. C'est l'époque où se développe l'idée de « l'éducation permanente » et de la formation tout au long de la vie, c'est à dire une éducation qui ne se limite pas uniquement aux savoirs académiques. Aujourd'hui, l'EAC se résume souvent à l'intervention d'artistes au sein des écoles, *« comme si l'intervention d'artistes épuisait tous les possibles de la présence des arts et de la culture dans l'école, et de la*

relation entre l'école, l'art et la culture ».

Que s'est-il passé entre temps ?

Marie-Christine Bordeaux a rappelé les grandes étapes de l'élaboration des politiques d'EAC en France. Dans les années 1960-1970, elles répondaient à un impératif de créativité. Les enseignantes et enseignants y avaient toute leur place et la liberté d'expérimenter. Durant la décennie 80, il a fallu « monter le niveau » – « entendez par rapport à ce que faisait

ma prof' de lettres dans son club théâtre ou ma prof' de musique dans sa chorale » : sont arrivés les cahiers des charges et les financements DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) en même temps que les artistes professionnels reconnus par les institutions entraient dans les écoles.

L'année 1989 a marqué un tournant : le rapport sur les pratiques culturelles des Françaises et des Français¹ commandé par le ministère de la Culture a créé un choc dans les institutions. Il était temps de démocratiser l'EAC. Des plans locaux ont été élaborés incluant les collectivités territoriales dont le rôle, dès lors, ne cessera de grandir. Selon Marie-Christine Bordeaux, elles font aujourd'hui « des expériences situées et adaptées aux particularités de leurs territoires ». Elle a observé au fil de ses études de terrain à quel point les élues et élus (culture, jeunesse, éducation) et les personnels des services des collectivités se sont de plus en plus impliqués, travaillant en étroite collaboration.

De plus en plus d'élèves concernés.es

¹ Depuis le début des années 1970, le ministère de la Culture réalise régulièrement l'enquête « Pratiques culturelles » qui est devenue, au fil du temps, le principal instrument de suivi des comportements des Français.es dans le domaine de la culture et des médias. Les résultats de l'enquête de 1989 sont parus sous la forme d'un ouvrage : « Les pratiques culturelles des Français.es : 1988-1989 » - La Documentation Française.

² <https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/tascalang.pdf>

³ Le label 100% EAC est attribué aux collectivités proposant une éducation artistique et culturelle pour 100% des jeunes du territoire

Dans les années 2000, le Plan Lang-Tasca (réunissant ainsi ministères de la Culture et de l'Éducation nationale) visait à « démocratiser », au sens « massifier », les pratiques des arts et de la culture à l'école². « Une partie du milieu culturel ne voulait pas de ce plan » a expliqué Marie-Christine Bordeaux. « Parce que la massification apparaissait alors contraire à l'expérimentation. » Depuis, ce sont des objectifs d'ancrage et de stabilisation qui ont été recherchés, avec un certain succès : alors que dans les années 80, moins de 1 % des enfants bénéficiaient des dispositifs EAC, en 2019, trois élèves sur quatre y avaient pris part. Et « depuis 2022, 157 communes ont reçu le label 100 % EAC³ », a souligné Marie-Christine Bordeaux.

Dans le même temps (2021), la mise en place du Pass Culture a permis de poursuivre le financement des projets d'EAC. Le budget annuel est de 267 millions d'euros. La part individuelle (210 millions) est prise en charge par le ministère de la Culture et la part collective (57 millions) par l'Éducation nationale. Dès la première année, 54 % des élèves en ont bénéficié et

83 % des établissements se sont saisis du dispositif.

En octobre 2024, le ministère de la Culture a proposé cinq ré-orientations pour permettre à davantage de jeunes encore de bénéficier du Pass Culture : « viser les jeunes de condition modeste ; réserver une part du pass individuel au spectacle vivant ; faire de la part collective un tremplin vers la part individuelle (continuité) ; renforcer les enseignements artistiques (rôle culturel de l'école), le patrimoine ; développer les services du pass (géolocaliser toute l'offre culturelle, co-voiturage, recommandations culturelles) ».

Un modèle qui peut devenir excluant

Aujourd'hui, l'EAC a un périmètre large : il s'agit des enseignements obligatoires ou optionnels des arts à l'école, mais aussi des enseignements spécialisés hors temps scolaire (dans les conservatoires, les écoles de musique, de danse, d'art dramatique), des activités périscolaires et des clubs volontaires dans le premier et second degrés, et du partenariat avec des artistes et des structures culturelles. L'EAC s'appuie sur un trépied, reconnu à l'échelle internationale y compris par l'UNESCO : les trois piliers « voir, faire, interpréter ». Voir par la fréquentation des œuvres ; faire en pratiquant

personnellement dans un cadre collectif ; interpréter en exerçant sa capacité discursive et son esprit critique. Un enfant doit en effet être capable de commenter de manière critique ce qu'il a vécu. Mais « quel usage faisons-nous de ce trépied ? » a interrogé Marie-Christine Bordeaux. Considéré comme une référence absolue, appliqué comme une doxa, il peut devenir excluant. Ainsi, les chorales scolaires ou le cinéma ou le champ du patrimoine ont bien souvent été exclus de l'EAC sous prétexte qu'ils ne répondaient pas à l'ensemble du modèle. Pourtant, ces pratiques ont tout leur intérêt et peuvent avoir leur place dans l'EAC. « Il a fallu que le ministère se fâche assez fort pour que les chorales soient désormais intégrées », a assuré Marie-Christine Bordeaux.

Un 4e pilier, qui apparaît peu dans les modèles, est devenu toutefois très important dans les projets : c'est la rencontre avec l'artiste. « Bien souvent aujourd'hui, lorsqu'on entend parler d'EAC dans les médias, c'est pour parler de la présence d'artistes à l'école », a rappelé l'enseignante-chercheuse.

Artiste et enseignantes et enseignants : quel partenariat ?

Mais cette « prédominance de la figure de l'artiste dans l'EAC » peut aussi avoir des

effets inattendus par rapport aux objectifs de départ. Marie-Christine Bordeaux a cité le chercheur Stéphane Bonnéry dans « Les arts à l'école : des politiques éducatives contradictoires⁴ » : « Est-ce que ce partenariat avec les artistes n'empêche pas l'école de se saisir pleinement de l'art et la culture ? » Seuls la musique et les arts plastiques sont des enseignements obligatoires à l'école. Pourquoi pas le théâtre, la danse, le cinéma ? « Si à chaque fois, on a besoin de quelqu'un pour le faire, à quel moment on autonomise l'enseignant et l'école pour porter cela ? » Aux enseignantes et enseignants des années 80 qui expérimentaient avec leurs propres bagages – si modestes fussent-ils – se sont substitués les artistes professionnels. « Si le partenariat provoque la division du travail culturel, avec d'un côté l'éducatif et de l'autre côté l'artistique, c'est à re-questionner », a considéré Marie-Christine Bordeaux.

Lors du temps d'échanges avec la salle, elle a toutefois rappelé les « inégalités sociales » qui existent au sein du monde enseignant : « certains ne vont jamais voir de spectacles ». Pour les inciter à prendre toute leur place dans l'EAC, « le secret, c'est la formation et l'accompagnement ». L'importance des postes de coordination

⁴ Stéphane Bonnéry, « Les arts à l'école : des politiques éducatives contradictoires », *Diversité [En ligne]*, 2024.

intégrés au sein des établissements scolaires a également été évoqué. « Quand il y a un référent « arts et culture » dans l'établissement, on voit que le nombre de projets est plus important. Les intermédiaires du travail artistique, ceux qui travaillent dans l'ombre, ont un effet bénéfique. » Ainsi, « la médiation court sur toute une chaîne qui n'est pas seulement composée de l'enseignant.e et de l'artiste. Il faut des référent.es dans les établissements scolaires ». « Dans cette chaîne, la coordination des partenaires prend parfois autant de temps pour s'ajuster et nouer des relations, que la réalisation du projet lui-même. »

Autre effet contradictoire entre les objectifs de l'EAC et les résultats observés sur le terrain : la transmission d'une culture dominante. « Il n'y a pas assez d'interculturalité », a expliqué Marie-Christine Bordeaux, en citant à nouveau Stéphane Bonnéry. Dans ce cas, « l'éducation artistique peut creuser l'écart culturel, et la conscience de cet écart chez les jeunes », a-t-elle mis en garde.

L'évaluation des effets de l'EAC

Mais comment sont étudiés ces effets ?
Comment sont conduites les démarches

d'évaluation ? Différentes méthodes existent : la méthode quantitative, qui vise à produire des rapports statistiques ; la méthode qualitative, qui tend à rendre compte « des actions complexes, spontanées et souvent non verbales des enseignants et des élèves » ; et la méthode mixte, qui « propose un point de vue permettant d'équilibrer le souhait de refléter la diversité de l'expérience, tout en proposant une forme de mesure objective (même à l'état d'ébauche) susceptible d'exercer une influence sur les politiques publiques ». La plupart des chercheuses et chercheurs privilégient cette troisième voie.

L'exemple d'une étude réalisée sur un échantillon de 600 écoles et collèges en 2019 a permis de montrer que 82 % des élèves étaient touchés.es par l'EAC dans le premier degré et 62 % dans le second. Mais en éducation prioritaire, ces données passent à 78 % en école et 55 % en collège. Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment à l'ancienneté moyenne des enseignants, mais aussi à la présence d'un.e coordinateur.e EAC (dont sont dotées plus de 2 écoles sur 5) ou d'un.e référent.e EAC (présent.es dans deux tiers des collèges). Près de 100 % des établissements

interrogés organisent au moins une activité en lien avec l'EAC (sortie culturelle, rencontre avec un artiste...). Dans 3 écoles sur 4, et dans plus de 9 collèges sur 10, au moins une activité est réalisée en partenariat avec une structure culturelle. Enfin, s'il est difficile d'évaluer l'impact de l'éducation artistique sur les différents types de compétences des enfants, Marie-Christine Bordeaux considère que « le principal argument en faveur de l'éducation artistique est de toute évidence lié à l'acquisition de modes de pensée artistiques » : la maîtrise des connaissances et des techniques relatives à une discipline ; l'observation approfondie ; la visualisation ; l'expression ; la créativité...

Elle a conclu son propos en projetant une photo représentant quatre jeunes élèves munis de casques d'écoute sur la tête. La musique qu'ils découvrent a été créée en lien à partir de leurs dessins. Sur leur visage : la surprise, la sidération, la contemplation, le plaisir. Autant d'émotions qui traversent les enfants lorsqu'ils prennent part à des projets d'EAC.

Ouvrage de Marie-Christine Bordeaux à paraître (avec Alain Kerlan) : « Evaluer l'éducation artistique et culturelle. Enjeux épistémologiques et politiques de la recherche », Paris, ministère de la Culture / Presses de Sciences Po (coll. Questions de culture